

CONSIGNES DE TRI DU PLASTIQUE

en points de reprise



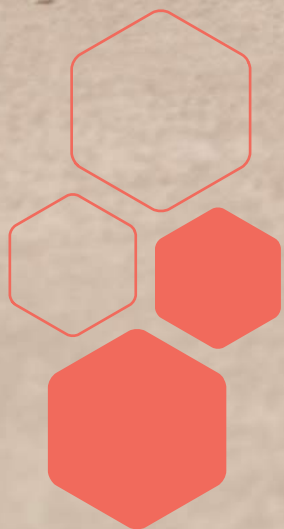
VALOBAT 2026





1

TOUT COMPRENDRE SUR LE PLASTIQUE



PLASTIQUE PMCB

Où retrouve t'on
principalement le plastique
dans le bâtiment :

- ✓ **Canalisations, gouttières & évacuations de l'eau**
- ✓ **Tubes, raccords & gaines**
(différentes couleurs)
- ✓ **Profilés, encadrements**
- ✓ **Lambris, bardages, portails clôtures & volets**
- ✓ **Goulottes, plinthes & gaines techniques**
- ✓ **Revêtements de sol en PVC**
- ✓ **Membranes d'étanchéité en PVC**
- ✓ **Liners & lames de couverture de piscine**
- ✓ **Panneaux & plaques en Plexiglass®**



Les interdits des consignes de tri du plastique :

- x Planchers techniques et bardages extérieurs en HPL.
- x Panneau exclusivement PU (hors panneaux sandwichs à parement métallique) et mousses PU.
- x Isolants en PSE et XPS.
- x Revêtements de sol PVC multi-matériaux (ex. PVC sur bois), linoleum, moquettes,...
- x Textiles, revêtements de sol caoutchouc, systèmes sols sportifs PVC, sols durs (époxy, PU, ...).
- x Membranes d'étanchéité EPDM et PIB.
- x Plafonds tendus, revêtements et panneaux acoustiques pour plafond.
- x Revêtements de mur ou de closions, panneau mural acoustique.
- x Tapis d'entrée techniques, toiles enduites, toile et fibre de verre, sous-couches, films, écrans, filtres, accessoires en d'autres matières que PVC, joints, bandes d'étanchéité.
- x Les plastiques non PMCB (jouets, articles de sport, bricolage, emballages, mobilier) ne sont pas acceptés dans le flux Plastiques (sauf dans le cas d'une benne plastique en mélange en SPGD).

CONNAITRE LES DIFFÉRENTS ASPECTS POSSIBLES DU PLASTIQUE

Le flux **Plastique du bâtiment** couvre une large variété de matériaux utilisés aussi bien en réseaux, en enveloppe qu'en aménagement intérieur. Il regroupe des produits techniques comme des éléments de finition ou d'équipement, présents à toutes les étapes d'un chantier. Ces plastiques répondent à des fonctions multiples : évacuation de l'eau, protection, isolation, habillage ou encore étanchéité.

EXEMPLES DE PLASTIQUE PMCB :

Gaines



Profilés et
encadrements



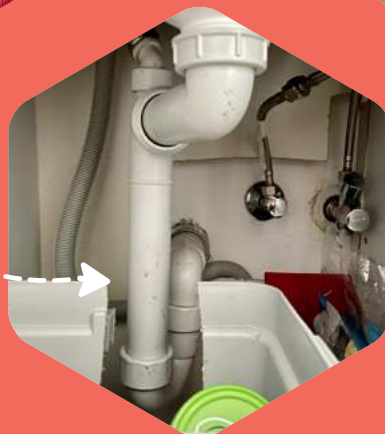
Lambris, bardage,
portails



Gouttières &
évacuation de l'eau



Canalisations



Revêtements de sol
en PVC





2

LES PRINCIPALES ERREURS DE TRI DU PLASTIQUE PMCB

DÉCHETS DANGEREUX ET DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) :



Certains déchets plastiques peuvent être **dangereux ou souillés** et ne sont pas acceptés dans la benne dédiée au flux Plastique. C'est notamment le cas des **bidons ayant contenu des produits dangereux, des bacs de peinture, mastics, résines, cartouches de silicone ou de colle, ainsi que de tout plastique contaminé.**



JEUX, JOUETS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE & ÉLECTRONIQUE



Les jeux et jouets ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) **ne relèvent pas de la filière REP PMCB** (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment). Ils sont couverts par des **filières REP spécifiques**, dédiées respectivement **aux jouets et aux équipements électriques et électroniques**. Ils ne doivent donc **pas** être intégrés dans les flux de déchets PMCB.



EMBALLAGES PLASTIQUES & BÂCHES



Les emballages plastiques (films, cagettes...), **relevant de la REP des emballages professionnels**, ne font pas partie de la filière REP PMCB. De même, **les bâches ne sont pas admises dans le flux des plastiques du bâtiment.**



REVÊTEMENTS DE SOL HORS PVC UNIQUEMENT



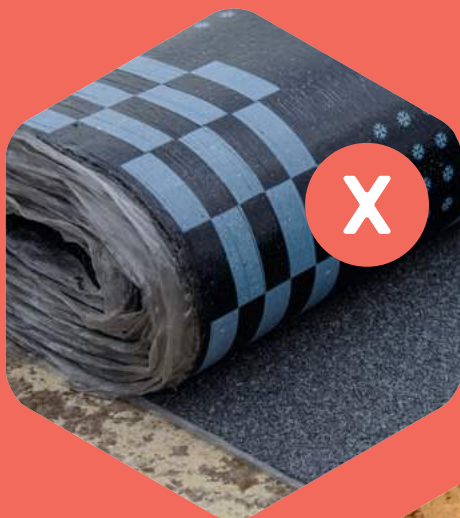
Les revêtements de sol tels que moquettes, tapis, linoléum ou revêtements multicouches, revêtements multimatériaux (bois-PVC), ne sont pas acceptés dans la benne « plastiques ».

Bien qu'ils puissent contenir du plastique, **leur composition est souvent multi-matériaux, ce qui ne correspond pas aux plastiques du bâtiment triés dans le cadre de la REP PMCB.**



ISOLATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

X



Les membranes bitumineuses, le polystyrène expansé (PSE) et le polyuréthane (PU) ne sont pas acceptés dans le flux « plastiques » de la REP PMCB. **Leur nature (produits bitumineux ou mousses isolantes spécifiques) ne correspond pas aux plastiques rigides du bâtiment visés par ce flux.**



X

MOBILIER EN PLASTIQUE



Le mobilier en plastique (chaises, tables, coffres ou rangements d'extérieur) n'est pas accepté dans les déchets du bâtiment relevant de la REP PMCB. **Ces produits relèvent de la filière REP des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**



AUTRES MATÉRIAUX EN PLASTIQUE

X



De nombreux autres objets en plastique — comme les ustensiles de cuisine, pots de fleurs, valises ou articles ménagers — ne relèvent pas des consignes de tri des déchets du bâtiment. Même s'ils sont en plastique, **ils ne sont pas des produits ou matériaux de construction**. Ils doivent donc être orientés vers **les filières adaptées à leur catégorie, et non vers la REP PMCB**.



DES QUESTIONS SUR LE TRI ?

CONTACTEZ NOTRE SERVICE D'AIDE AU TRI



01 80 83 60 79

*(service gratuit + prix de l'appel)
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi*



Info-tri@valobat.fr



www.valobat.fr

01 80 83 60 70

Immeuble **Ampère E+**

34 rue Henri Regnault, 92068 Paris La Défense Cedex

